

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 décembre 2009

LA POSTE ET LES ACTIVITÉS POSTALES - (n° 2138)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 100

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,  
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

-----  
**ARTICLE 2 BIS**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ce bilan fait l'objet d'un débat dans le cadre des commissions permanentes de chaque assemblée parlementaire compétentes en matière de postes et de communications électroniques ou en séance publique. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ajouter un élément supplémentaire de contrôle et de débat public sur le Fonds postal national de péréquation territoriale, notamment en ce qui concerne son utilisation et sa pérennisation.

Ce Fonds est un élément essentiel de la garantie du respect des obligations de service universel postal et d'aménagement du territoire qui font la spécificité de La Poste.